

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE890

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 24, substituer aux mot:

"vaut",

le mot:

"emporte".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.